



CIRCULAIRE N° 2026-055

CIRCULAIRE

AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES,
AUX SYNDICATS DE COMMUNES,
AUX OFFICES SOCIAUX,

Objet: Rappel d'inscription au programme de surveillance des personnes âgées pendant un épisode de forte chaleur

Luxembourg, le 6 juillet 2026

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre des épisodes de forte chaleur au Luxembourg, la Croix Rouge, la Direction de la santé et la COPAS assurent l'inscription et le suivi des personnes âgées de 75 ans et plus, vivant seules, disposant d'une autonomie limitée et ne bénéficiant pas d'une aide de l'assurance dépendance. Ce service de surveillance est entièrement gratuit pour les bénéficiaires. À ce jour, environ 540 personnes sont inscrites à ce dispositif et ont été attribuées à un réseau d'aides et de soins à domicile, chargé d'effectuer une première visite d'évaluation, puis des visites de surveillance et une aide à l'hydratation en cas de forte chaleur.

Un rappel important pour les personnes ayant signé une décharge et celles non encore inscrites

Parmi les bénéficiaires inscrits, lors de la première visite, certains ont indiqué qu'un membre de leur famille passait déjà régulièrement à leur domicile et ont, sur cette base, signé une décharge dispensant le réseau de soins de poursuivre les visites de surveillance.

Après l'épisode de canicule de la fin du mois de juin, de nouveaux épisodes de forte chaleur restent possibles au cours de l'été.

Les personnes ayant signé une décharge, tout comme celles remplissant les critères d'éligibilité (75 ans et plus, vivant seules, autonomie limitée, sans aide de l'assurance dépendance) et qui ne bénéficient pas encore de ce suivi, peuvent contacter de nouveau la Croix-Rouge si elles souhaitent se (ré)inscrire : par téléphone au 2755, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 8h00 à 17h00 ou par email à l'adresse canicule@croix-rouge.lu



Fonctionnement du dispositif

Une fois inscrits, les bénéficiaires sont pris en charge par un réseau d'aides et de soins à domicile, dont la coordination avec la Croix-Rouge est assurée par la COPAS. Il est essentiel que les bénéficiaires répondent lorsque le personnel soignant se présente à leur domicile, ou signalent leur absence au réseau de soins à domicile qui assure les visites chez eux.

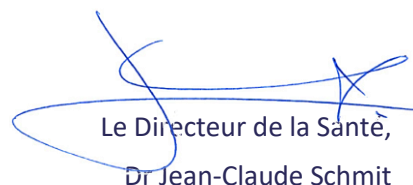
Symptômes à surveiller

En cas de malaise, de fatigue inhabituelle, de vertiges, de maux de tête, de confusion ou de fièvre, il est recommandé de demander rapidement conseil à un professionnel de santé. En cas d'urgence, appelez le 112.

En savoir plus

- Procédure d'inscription d'aide aux personnes âgées et vulnérables : <https://santesecu.public.lu/fr/espace-citoyen/departement-sante/prevention/canicule/inscriptions-visites-domicile.html>
- Inscription au dispositif de suivi canicule (Croix-Rouge) : 2755, du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00
- Questions générales et informations pratiques (Inspection sanitaire, Direction de la santé) : 247-85653, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
- Les urgences : 112.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.



Le Directeur de la Santé,
Dr Jean-Claude Schmit